

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CD2026- 04/4/28 DOSSIER N°7363	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE - CONVENTION RELATIVE À UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE
--	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA
VIENNE - CONVENTION RELATIVE À UN APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/4/28 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Établissement Public Territorial du Bassin Vienne, matérialisé dans la convention jointe en annexe à la présente délibération, pour une prise d'effet à compter de sa signature et pour une durée de 2 ans ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements du Département et à signer cette convention ;

- d'inscrire au budget les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet d'installation d'une station hydrométrique sur la Gioune. Le coût total s'élevant à **4 500 €** maximum. Il sera imputé en 2026 :

- Sur la ligne budgétaire d'investissement : Chapitre 21 article 2188 fonction 731 pour le lot 1
- Sur la ligne budgétaire de fonctionnement : Chapitre 011 article 617 fonction 731 pour le lot 2.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET